

Politique disciplinaire du camp d'été des Explorateurs

Notez que notre politique a pour but de favoriser un fonctionnement harmonieux et sécuritaire dans nos camps d'été.

Au cours de son séjour au camp des Explorateurs, chaque enfant qui ne se conforme pas aux règles du Code de vie – Les Explorateurs, établi par Technoscience Abitibi-Témiscamingue (TSAT), aura un suivi disciplinaire comprenant des avertissements et des retraits.

Lors des avertissements, un coupon est donné à l'enfant pour concrétiser son acte. Ensuite, une rencontre est organisée entre l'enfant et l'animateur.ice afin de valider avec lui s'il a compris pourquoi il a reçu cet avertissement. Ensemble, ils définissent comment il aurait pu agir autrement pour éviter cette situation et comment l'éviter par la suite. Un rapport de comportement est ensuite rédigé par l'animateur.ice et envoyé par courriel aux parents et à la coordonnatrice des activités pédagogiques au primaire.

Le suivi de ces rapports et les conséquences qui en découlent seront validés par la coordonnatrice des activités pédagogiques au primaire.

La politique disciplinaire consiste à donner 3 chances à l'enfant, c'est-à-dire qu'il aura 2 avertissements, consécutifs ou non. **Le troisième impliquera une conséquence soit le retrait du camp pour la journée en cours, si le retrait à lieu en avant midi, et la suivante, si le retrait à lieu en après-midi.** Par la suite, une entente écrite sera prise avec le parent et l'enfant afin de favoriser un bon retour au camp.

Si l'enfant a subi un retrait, à son retour au camp, il a encore une chance d'améliorer son comportement. C'est-à-dire que l'enfant pourra avoir un dernier avertissement suite à l'entente signée précédemment. Cependant, **l'avertissement suivant (soit le 5^e au total) entraînera le retrait immédiat et l'annulation du camp pour le reste de l'inscription de l'été en cours.**

Toutefois, en tout temps un seul avertissement sera accordé en cas de comportement de violence. Le deuxième comportement de violence entraînera le retrait de la journée en cours et/ou la suivante comme mentionné plus haut. Le mauvais comportement sera considéré violent selon le bon jugement des animateur.ices.

De plus, aucun remboursement ne sera fait pour les jours de retrait ou pour le retrait définitif du camp en cours (la semaine en cours).